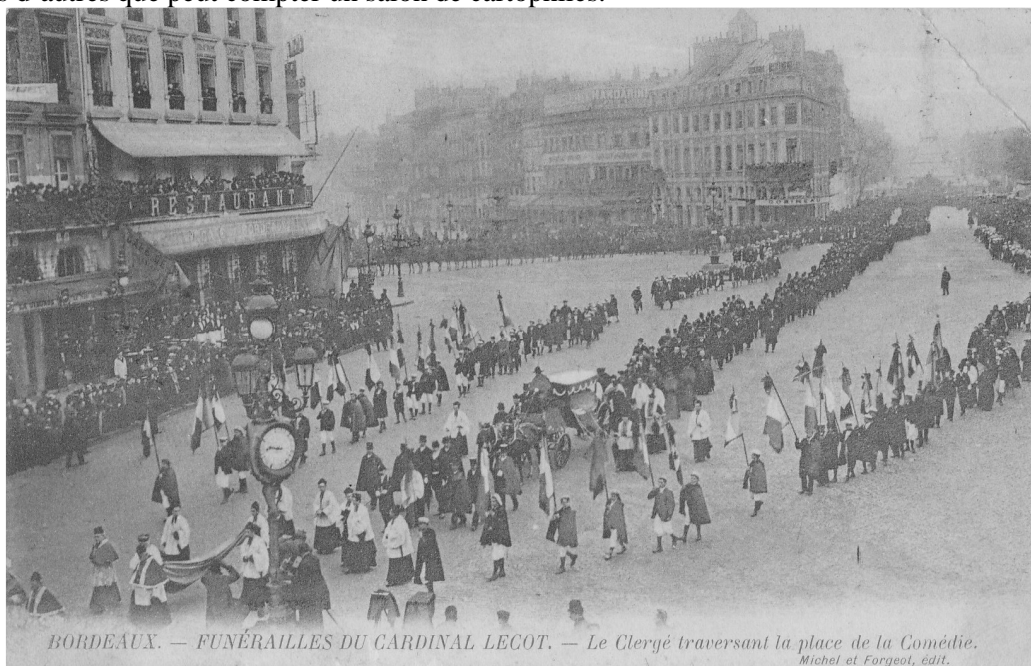
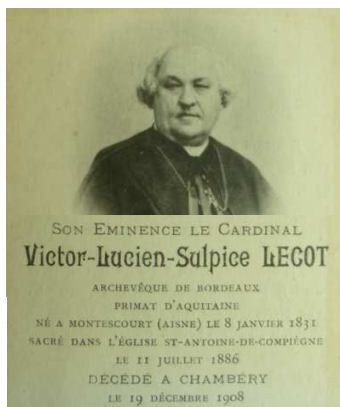


## Les funérailles du Cardinal Lecot à Bordeaux

C'est bien par hasard que mon regard s'arrêta sur cette carte postale, parmi des milliers d'autres que peut compter un salon de cartophiles.



### L'œuvre sociale du Cardinal Lecot



**Le cardinal Lecot**, fut nommé archevêque de Bordeaux le 3 juin 1890 et cardinal le 12 juin 1893 par le pape Léon XIII.

« Durant les dix-huit années de son épiscopat bordelais, le *Cardinal Lecot* prêcha le rapprochement de l'Église et du peuple et poursuivit le rapprochement entre le Saint-Siège et le gouvernement de la République française. Il continua son œuvre sociale en encourageant les cercles catholiques d'ouvriers et en se proposant comme médiateur lors des conflits sociaux. Au mois de mai 1893 il intervint comme médiateur dans une grève générale du bâtiment, aux termes de laquelle, il réussit à apaiser le conflit. Il fut un des archevêques de Bordeaux qui eut le plus de contact avec ses fidèles. Son évangélisation fut gênée à partir de 1898, par l'arrivée au pouvoir du bloc des gauches, puis interrompu en 1901 par le vote de la loi sur les congrégations religieuses. Suite à la loi

de séparation de l'église et de l'état, promulguée le 9 décembre 1905, le *cardinal Lecot* rechercha tous les moyens à assurer l'exercice de son culte et s'efforça d'éviter les affrontements. Favorable à un accommodement, il s'était prononcé, dès février 1906, pour une association diocésaine, constitué par la loi de 1901 sur les associations. Il ne put cependant empêcher les manifestations publiques à l'occasion des inventaires fixés au mois de janvier et février 1906. Le 20 décembre 1906 il quittait le siège de l'archevêché, rue Vital Carles, au milieu des ovations populaires, celui-ci devenant la résidence du préfet. »

### Un plan de sécurité dans les rues de Bordeaux pour les funérailles du Cardinal Lecot.

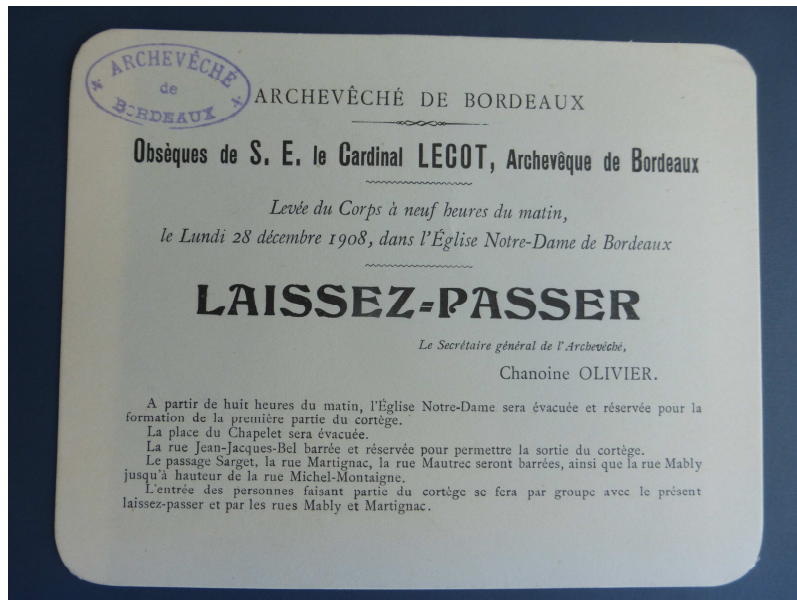
Les obsèques du Cardinal Lecot ont occasionné un mouvement considérable dans la population bordelaise. En raison de l'énorme affluence de personnes, le Maire de Bordeaux avait pris des mesures tout à fait exceptionnelles. La police locale et la gendarmerie, avec le concours de l'armée accordé par le préfet de la Gironde, avaient été requis. Le journal « *le Nouvelliste du 29 décembre 1908* », fait mention : « *dès sept heures du matin...-près de 2.000 hommes- devant participer au service d'ordre, occupent les emplacements qui leur ont été assignés sur le parcours du cortège* »....

**Pour d'autres motifs, que les honneurs rendus au Cardinal, les troupes ont été échelonnées tout au long du cortège funèbre.**

On peut s'étonner d'un service d'ordre d'une telle ampleur pour une cérémonie religieuse ! Nous sommes le 28 décembre 1908 et les événements anticléricaux suite à la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'église et de l'état, sont encore très présents dans les esprits. Face aux rixes qui eurent lieu, provoquées par les « inventaires », Clémenceau, Ministre de l'Intérieur, défend l'ordre légal. Une note du Ministère de l'Intérieur, informe le Maire de Bordeaux, «...*que le gouvernement approuve les mesures prises par la Mairie et qu'il compte de plus en plus sur la fermeté de Monsieur le Maire.....Monsieur Clémenceau ne supporterait aucun acte de faiblesse de la part de ses collaborateurs en ce moment.*».

Le bureau diocésain des œuvres de Bordeaux va également écrire au Maire : « *...que des mesures dont vous êtes le seul juge soient prévues pour protéger la formation des deux parties du cortège et empêcher toute infiltration du public dans ce cortège pendant le trajet* ».

Le dispositif des obsèques fut réglé par l'autorité diocésaine et les instructions relatives à la formation du cortège furent communiquées aux autorités compétentes. Extrait du journal *La France* du 28 décembre 1908 émanant du bureau diocésain de Bordeaux : « *Nulle personne ne devra faire partie du cortège si elle n'est porteur d'une carte d'invitation individuelle ou si elle ne fait partie d'un groupe invité* »



**Les archives municipales de Bordeaux-Métropole** gardent de nombreux documents de la cérémonie religieuse. Il s'agit essentiellement d'écrits se rapportant à l'organisation du cortège funèbre et au respect du maintien d'ordre, pris à l'encontre de la population bordelaise, dictés par le maire de Bordeaux Monsieur Bouche, le Préfet de Gironde Monsieur Duréault, le Commissaire central Monsieur Queutier.

Divers courriers émanant du Maire, Monsieur Bouche, seront adressés au Général Commandant d'armes et au Commandant de Gendarmerie : « *Au nom du peuple français, Nous, Jean Bouche, Maire de Bdx, requérons en vertu de la loi M. le Général Cdt d'Armes, de prêter le secours des troupes disponibles de cavalerie et d'infanterie nécessaire pour assurer l'ordre public pendant la journée du 28 Déc 1908...* »

Dans une lettre du 26 décembre 1908, le *capitaine Scampucci* de la gendarmerie nationale de Bordeaux, fait réponse au Maire : « *en vue du service d'ordre à assurer le 28 courant, à l'occasion des obsèques du Cardinal Lecot, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une force publique de 80 gendarmes à cheval et 50 à pied séjournera à Bordeaux les 27 et 28 courant* ».

Voir un courrier du 25 décembre, adressée par la municipalité à *Monsieur Résal*, Directeur des tramways : « *j'ai l'honneur de vous informer que les obsèques de S.E. le cardinal Lecot, ....occasionneront un arrêt prolongé des tramways sur les voies suivies par le cortège. Je vous indique l'itinéraire qui vient d'être arrêté : départ 8h45, rue du Château Trompette, cours de Tournon, rue d'Enghien, cours du Jardin Public, place et cours Tourny, rues Buffon, Cadillac et Mably... ».*

#### **Pour laisser cet événement sur pellicule.**

- une demande d'autorisation écrite émanant de la S.A. Cinéma National, 5 cours de l'Intendance à Bordeaux, du 26 décembre 1908 adressée à la municipalité en vue : « *de cinématographier le cortège des funérailles de Monseigneur Lecot* »,

- ainsi qu'une autre demande de la Maison Panajou Frères, 50 allées de Tourny, datant du même jour « *nous vous serions très obligés et très reconnaissants de nous donner l'autorisation de placer un de nos opérateurs à une fenêtre d'angle du foyer du Grand Théâtre pour prise de vue cinématographique pendant le défilé du cortège.....* ».

#### **La presse de l'époque : mesures vexatoires prises contre les bordelais.**

La presse se déchaîne contre les mesures prises au centre de Bordeaux lors du passage du cortège ; un extrait du journal « *La Bataille, journal politique d'union socialiste et révolutionnaire*, des 30 et 31 décembre 1908 », emploie carrément le terme « *d'inqualifiable goujaterie ...l'état de siège dans lequel on a tenu le centre de Bordeaux pendant plusieurs heures, à l'occasion des obsèques du cardinal Lecot* ». Dans ce même numéro, le journal poursuit : « *50 000 personnes venues de tous les points de Bordeaux et de la région ont été empêchées de saluer la dépouille mortelle du Cardinal de Bordeaux. Les troupes qui barraient les rues avaient reçu l'ordre de tourner le dos au cortège....On pouvait se dispenser de rendre les honneurs sans empêcher le public d'assister aux funérailles.* »

A la lecture de ces quelques lignes, on devine une forte tension entre le service d'ordre et la foule de fidèles contenue dans ses retranchements. Toutes les voies de communication sur le passage du cortège étaient fermées à 20 mètres de leur limite. Aucun honneur ne fut rendu par la République au cardinal Lecot. « *... Depuis la loi de séparation, les prélats, n'ayant aucun caractère officiel, n'ont plus droit aux honneurs rendus jadis en vertu du décret de l'an XII. Les troupes disposées en dehors de l'itinéraire n'étaient là que pour assurer l'ordre...* » (extrait du journal *La Bataille* des 30 et 31 décembre 1908).

#### **L'état de siège rue Vital-Carles**

Extrait du journal « *Le Nouvelliste* » du 29 décembre 1908 (*journal d'opposition conservatrice et royaliste, anti-républicain*).



**L'ETAT DE SIEGE RUE VITAL-CARLES**  
Se conformant aux ordres reçus, les troupes quittent leurs emplacements dès le passage du cortège. Mais, contrairement à ce que l'on pourrait croire, elles ne regagnent pas leur casernement. Non, on les conserve; et où ? aux abords de l'hôtel de M. Duréault, préfet, seigneur et maître de la Gironde. On craint, en effet, dans les hautes sphères politiques et politicières, un coup de main contre l'ancien palais archiépiscopal. Et c'est ainsi que, de dix heures du matin à une heure dix de l'après-midi, une centaine de gendarmes, trois fois plus de hussards, d'artilleurs, de fantassins et de tringlots, restent massés dans la rue Vital-Carles, — de la rue Porte-Dijeaux à la place Pierre-Lafitte, — empêchant quiconque de passer, même les habitants de ladite rue.  
Une centaine d'agents et une douzaine de commissaires de police assistent la troupe. C'est un véritable état de siège.

(La place Pierre-Lafitte est l'actuelle Place Jean Moulin)

Le vieil adage « autre temps, autres mœurs » n'est pas toujours vrai ! Déjà à cette époque, le principe de précaution conduisait à mobiliser un important service d'ordre pour éviter toute manifestation pouvant troubler l'ordre public. Vigilance, prévention, protection.....Aujourd'hui nous l'appelons Vigipirate.





*Tombeau du Cardinal Lecot visible à la cathédrale Saint-André*

***Sources relatives au Cardinal Lecot consultées aux Archives de Bordeaux Métropole :***

Série I Police, hygiène publique, justice, fêtes et commémorations

1635 I Inhumations : réceptions de corps et 1635 I 26

1660 I Obsèques de personnalités

1660 I 17 Obsèques du Cardinal Lecot (28 décembre 1908).

Série P Cultes

3 P Culte catholique : nominations et installations

3 P 1 Nomination et installation de curés et desservants, entrées d'archevêques (1802-1893).

Bibliothèque d'étude

BIB 9 G 400 A la mémoire de son Eminence le Cardinal Lecot, La mort, les hommages, les funérailles, l'oraison funèbre, Bordeaux, 1909,

4° BIB 356 Les Dossiers d'Aquitaine, Histoire des archevêques de Bordeaux, Le Palais Rohan, Chapelles et églises, Les évêques de Bazas, Bordeaux.

BIB 2 B 120 Lecot (Monseigneur Victor-Lucien), Lettre pastorale de Monseigneur l'archevêque de Bordeaux

BIB 9 G 460 Lecot (Monseigneur Victor-Lucien), Allocution prononcée en l'église Saint-Louis de Bordeaux

Ouvrages de Marc Agostino : Deux siècles de catholicisme bordelais 1800-2000 et de Bernard Peyrous : la pratique religieuse dans le diocèse de Bordeaux au 19ème siècle

Fonds iconographique

LECOT Victor 1-11 Portraits (1831-1893).

**Les Funérailles du Cardinal LECOT** - Article rédigé par *Annie RIBETTE* adhérente de l'atelier Histoire-Généalogie de l'association « La Joie de Vivre » de Mérignac.